

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 17

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
VALENTIN.

OBJET :

DEMARCHE

« PORTS PROPRES
EN PROVENCE-ALPES-
COTE D'AZUR »

Etaient représentés :

Adjoints : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le
Maire).

DEMANDES
DE FINANCEMENT
AUPRES DES
PARTENAIRES
FINANCEURS

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20191217-DEL20191217-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Dans le prolongement de l'engagement de la Commune dans la démarche « Ports Propres», Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une démarche volontaire et que sa mise en œuvre débute par une étude diagnostic environnemental (Etude diagnostic des flux de polluants et de déchets, produits ou transitant par le site portuaire).

Celle-ci consiste à :

- faire la présentation géographique, administrative et juridique du port et de son environnement associé ;
- donner des informations précises sur les origines (et les responsabilités), la nature, et l'impact des nuisances sur l'environnement. Un port sera certifié sur les éléments dont il est responsable ;
- faire la description exhaustive des solutions et des équipements portuaires et de gestion des déchets déjà existants ;
- définir des objectifs de qualité, souhaités pour le plan d'eau, les sédiments et les installations à terre ;
- établir le programme d'investissement et d'actions pour atteindre ces objectifs.

Cette démarche peut être financée par plusieurs partenaires :

- la Région Sud PACA,
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Ces partenaires ont signé une convention de coopération technique et financière et ont proposé un guide pour les gestionnaires de port pour les demandes de subventions en fonction des phases de la démarche « Ports Propres ».

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de monter un programme de financement prévisionnel, en demandant des aides financières auprès des partenaires susvisés.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (20%)	10 000,00 €
ADEME (20 %)	10 000,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (30%)	15 000,00 €
DREAL (10%)	5 000,00 €
Autofinancement (20%)	10 000,00 €
Total HT	50 000,00 €
T.V.A 20 %	10 000,00 €
Total TTC	60 000,00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter les aides financières correspondantes auprès de ces quatre organismes afin de réaliser une étude diagnostic environnemental dans le cadre de la démarche « Ports propres ».

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 5 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Acte que les crédits sont disponibles sur le budget des Ports – exercice 2020 – section de fonctionnement.

Décide de solliciter les aides financières correspondantes afin de réaliser une étude diagnostic environnemental.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières correspondantes.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY